

2 avril 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, mardi, le 2 avril 2013 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Sylvain Grégoire, Richard Croteau et Serge Perreault.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

#### **MOT DE BIENVENUE**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 4 mars 2013
- 04- **Correspondance**
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- **Administration**
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
  - 5.2 État des revenus et dépenses au 31 mars 2013
  - 5.3 Appui à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée – Compensation des coûts de la collecte sélective
  - 5.4 Adoption du règlement numéro 547-2013 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 545-2013 ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de tarifications pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2013, aux fins de modifier la tarification d'abonnement à la bibliothèque municipale
  - 5.5 Demande d'aide financière 2013 Centre culturel de Joliette
  - 5.6 Demande d'aide financière 2013 Musée d'art de Joliette
- 06- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de mars 2013
  - 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 mars 2013
  - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0202 – 41, rue des Pruches
  - 6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0303 – 10, rue Laurier
  - 6.5 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0304 – 20, rue du Havre
- 07- **Sécurité publique**
- 08- **Loisirs et culture**
  - 8.1 Appui à l'évènement 200 km de cœur – Défi-entreprise
- 09- **Hygiène du milieu et travaux publics**
  - 9.1 Demande au Ministère des Transports du Québec – Réduction de vitesse route 348
- 10- **Varia**
- 11- **Période de questions**

12- Levée de la séance

2013-04-051 01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 01.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2013-04-052 3.1 Séance ordinaire du 4 mars 2013

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2013-04-053 4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 mars 2013.

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 mars 2013.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2013-04-054 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 mars 2013

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 mars 2013 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **144 675.12 \$**

Décassements : chèques 4907 à 4911	4 184.33 \$
Comptes fournisseurs : chèques 4912 à 4972	118 688.41 \$
Salaires du mois de mars 2013	21 802.38 \$

Total de la période : **144 675.12 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Secrétaire-trésorier

2013-04-055

**5.2 État des revenus et dépenses au 31 mars 2013**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les états financiers, tels que produits par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 31 mars 2013.

Il est proposé par Monsieur Richard Croteau

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2013.

Adoptée

2013-04-056

**5.3 Appui à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée – Compensation des coûts de la collecte sélective**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2013-02-7965 de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée relative au respect de l'engagement du gouvernement du Québec versus l'entente de partenariat de 2006 concernant la compensation des coûts de la collecte sélective;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement modifiant le règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du 9 janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

**CONSIDÉRANT** que l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

**CONSIDÉRANT** que cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Mélanie s'oppose, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

**CONSIDÉRANT** que toutes les municipalités de la MRC de Joliette sont touchées par les nouvelles dispositions de ce projet de règlement;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 toutes les municipalités de la MRC de Joliette pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

De transmettre copie conforme de la présente résolution à :

- Madame Véronique Hivon, députée de Joliette et ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse;
- Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire;
- Monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- Monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec;
- Aux municipalités de la MRC de Joliette.

Adoptée

2013-04-057

5.4 **Adoption du règlement numéro 547-2013 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 545-2013 ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de tarifications pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2013, aux fins de modifier la tarification d'abonnement à la bibliothèque municipale**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

## RÈGLEMENT NUMÉRO 547-2013

**ATTENDU**

les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

**ATTENDU**

l'adoption du règlement numéro 545-2013 ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de tarifications pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2013;

**ATTENDU**

qu'il y a lieu d'amender le règlement numéro 545-2013 afin d'abroger la tarification d'abonnement à la bibliothèque municipale et ainsi atteindre l'objectif de gratuité d'accès à la bibliothèque du programme de sceaux livresques biblio-qualité du CRSBP-CQLM;

**ATTENDU**

que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement numéro 547-2013, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1);

**ATTENDU**

qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 4 mars 2013;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le règlement numéro 547-2013 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 545-2013 ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de tarifications pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2013, aux fins de modifier la tarification d'abonnement à la bibliothèque municipale, pour valoir à toutes fins que de droits et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

**Règlement numéro 547-2013 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 545-2013 ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de tarifications pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2013, aux fins de modifier la tarification d'abonnement à la bibliothèque municipale**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

**ARTICLE 2**

La grille 5 du règlement numéro 545-2013 est abrogée et remplacée par :

**GRILLE 5**

**LOISIRS ET CULTURE**

<b>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</b>		
Abonnement annuel :	Individuel	gratuit
	Familial	gratuit
Frais de retard par volume par jour		0,05 \$

Tarifs des cours et activités de loisirs **selon les tarifs diffusés par le service des loisirs dans la programmation en vigueur**

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Yves Beaulieu  
Maire

Claude Gagné  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

2013-04-058

**5.5 Demande d'aide financière 2013 Centre culturel de Joliette**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du Centre culturel de Joliette pour l'année 2013;

**CONSIDÉRANT** l'apport significatif de cet organisme à la vie culturelle de la région de Lanaudière;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :  
Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie contribue un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) au Centre culturel de Joliette pour l'exercice financier 2013.

Adoptée

2013-04-059

**5.6 Demande d'aide financière 2013 Musée d'art de Joliette**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du Musée d'art de Joliette pour l'année 2013;

**CONSIDÉRANT** l'apport significatif de cet organisme à la vie culturelle de la région de Lanaudière ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Richard Croteau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :  
Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie contribue un montant de trois mille dollars (3 000 \$) au Musée d'art de Joliette pour l'exercice financier 2013.

Adoptée

**06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2013-04-060

**6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de mars 2013**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 mars 2013 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 mars 2013.

Adoptée

2013-04-061

**6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 mars 2013**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 13 mars 2013, tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 13 mars 2013.

Adoptée

2013-04-062

**6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0202 – 41, rue des Pruches**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure numéro 2013-0202 déposée par monsieur Normand Lafortune propriétaire du 41, rue des Pruches, dans la zone R-16 et portant le numéro de lot 1-27 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Normand Lafortune a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 13 mars 2013 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser la construction d'un garage détaché, d'une superficie de 80.27 mètres carrés alors que le maximum prévu au règlement 228-92 est de 70 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** l'égalité des voix, le CCU recommande au conseil municipal de trancher cette question et de déterminer s'il doit accorder ou non cette dérogation;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :  
Que le préambule fasse partie de la présente résolution.  
Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2013-0202 telle que formulée.

Adoptée

2013-04-063

**6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0303 – 10, rue Laurier**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure numéro 2013-0303 déposée par monsieur Patrick Carpentier propriétaire du 10, rue Laurier, situé dans la zone AR-17 et portant le numéro de lot 1-20 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Patrick Carpentier a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

- CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 13 mars 2013 et a analysé cette demande de dérogation mineure;
- CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) avec une hauteur de mur de 3.66 mètres alors que le maximum prévu au règlement 228-92 est de 3 mètres;
- CONSIDÉRANT** que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-0303;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que le préambule fasse partie de la présente résolution.
- Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2013-0303 telle que formulée.

Adoptée

2013-04-064

**6.5 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0304 – 20, rue du Havre**

- CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure numéro 2013-0304 déposée par madame Suzie Lajeunesse et monsieur Simon Beauséjour, propriétaires du 20, rue du Havre, situé dans la zone V-02 et portant le numéro de lot 237-9 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;
- CONSIDÉRANT** que madame Suzie Lajeunesse et monsieur Simon Beauséjour ont présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;
- CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 13 mars 2013 et a analysé cette demande de dérogation mineure;
- CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) avec une hauteur de mur de 3.66 mètres alors que le maximum prévu au règlement 228-92 est de 3 mètres;
- CONSIDÉRANT** que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-0304;



**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Richard Croteau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente  
résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte  
la demande de dérogation mineure numéro  
2013-0304 telle que formulée.

Adoptée

**07- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est ajouté

**08- LOISIRS ET CULTURE**

2013-04-065

**8.1 Appui à l'évènement 200 km de cœur – Défi-entreprise**

**CONSIDÉRANT**

la demande d'aide financière de l'école  
l'Érablière de Saint-Félix-de-Valois pour soutenir  
6 étudiants provenant de Sainte-Mélanie dans le  
cadre du projet de course à pied 200 km de  
cœur;

**CONSIDÉRANT**

que ce projet de course à pied vient en aide à  
*Opération Enfant-Soleil* pour 50 % des fonds  
amassés et 50 % au soutien de l'équipe scolaire  
*DRAKKAR course à pied* et favorise la réussite  
scolaire de ses participants;

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie est  
certifiée « Première de classe en persévérance  
scolaire » par le Comité régional pour la  
valorisation de l'éducation;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente  
résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accorde  
une aide financière de trois cents dollars (300 \$)  
au projet 200 km de cœur.

Adoptée

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2013-04-066

**9.1 Demande au Ministère des Transports du Québec – Réduction de  
vitesse route 348**

**CONSIDÉRANT**

l'emplacement de la sortie de camions de la  
sablière Nadeau sur la route 348 à l'adresse  
civique 1391, rang du Domaine;

**CONSIDÉRANT**

l'intersection de la rue Neveu, située en face de  
la sortie de camions ci-avant mentionnée, où un  
arrêt d'autobus pour le transport scolaire est  
effectué sur la route 348;

**CONSIDÉRANT**

l'avis de la compagnie de transport scolaire qu'il  
serait plus prudent d'abaisser la vitesse de la  
route 348 à 50 km/h dans ce secteur et de  
prévoir une zone de transition à 70 km/h sur une  
certaine distance à l'Est de la zone de 50 km/h  
(selon les standards);

**CONSIDÉRANT** que cette demande est justifiée et sert à rendre plus sécuritaire le réseau routier utilisé par les citoyens de Sainte-Mélanie;

**CONSIDÉRANT** l'étude de circulation réalisée en août 2008 par le Ministère des Transports du Québec montrant que 77 % des véhicules à l'entrée Est contreviennent à la limite de 50 km/h dans le secteur villageois;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire s'adresser au Ministère des Transports du Québec afin que ces modifications soient apportées;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE DEMANDER** au Ministère des Transports du Québec d'allonger la zone de 50 km/h vers l'Est et ajouter une zone transition de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la route Principale (route 348), de la présente zone 50 km/h vers l'Est (vers Saint-Félix-de-Valois).

Adoptée

**10- VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

La période de questions est close à 20 h 10.

2013-04-067

**12- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 11.

Adoptée

---

**Yves Beaulieu**  
**Maire**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**